

ASSOCIATION LIEGEOISE DES JURISTES DEMOCRATES

Le Président
B. 4870 TROOZ
Rue des Grosses Pierres 30

Chers amis,

L'Association Liégeoise des Juristes Démocrates vous invite
ce **MARDI 25 SEPTEMBRE 2007 à 20 heures**

à un **DINER-DEBAT** sur le thème

CRIMINALISATION DES DISSIDENCES ?

Exposé par Monsieur Bahar Kymiongür
Licencié en histoire de l'art et archéologie de l'ULB

à L'INDUSTRIE
Rue St-Gilles 6 à LIEGE

MENU

*
Blanquette de veau à l'ancienne

*
Crème brûlée

Participation aux frais, avec le dîner (boissons non comprises) : 16 €
Réservation indispensable pour le jeudi 20 septembre au plus tard.

Merci de confirmer votre participation, soit par envoi du talon ci-dessous complété, soit par fax au n°
04.221.10.89 de Brigitte Schaufelberger soit par courriel à b.schaufelberger@avocat.be

J. RASKIN
Président

G. HAMACHER
Vice-Président

A. FRAIKIN
Secrétaire

Inscription à envoyer à Brigitte SCHAUFELBERGER

Rue de la Résistance 13 – 4000 Liège

b.schaufelberger@avocat.be

Fax 04.221.10.89

M. Mme

Participera au dîner-débat du 25 septembre 2007

Et sera accompagné de(personnes)

Il – elle- verse 16 € au compte **630-0760170-40**

de l'Association Liégeoise des Juristes Démocrates.

BAHAR KIMYONGÜR – PRESENTATION

Il y a un an, s'ouvrait devant la Cour d'Appel de Gand un procès mettant en cause une dizaine de personnes, dont un citoyen belge condamné en février 2006 en correctionnel à quatre ans de prison pour "appartenance à une organisation terroriste".

Pour l'Etat belge, l'enjeu de ce procès était de créer, sur base de la loi de 2003 sur les méthodes particulières de recherche, une jurisprudence permettant de criminaliser toute solidarité vis-à-vis d'une organisation désignée comme terroriste par les autorités.

En réalité, le seul délit de Bahar Kimyongür était d'avoir traduit un document du DHKP-C et d'être membre du bureau d'information de cette organisation à Bruxelles. Le 28 avril 2006, il était arrêté aux Pays-bas sur ordre de la Belgique pour être extradé vers la Turquie. On connaît la suite: la justice hollandaise refusera de prêter le flanc à cette mascarade tandis que certains parlementaires belges demanderont des explications au gouvernement belge qui restera dans l'embarras.

Saisie du pourvoi, la Cour de Cassation rendra, le 19 avril, un arrêt courageux. Elle y dénonce comme irréguliers, vicieux et viciés, les procès de première instance et d'appel à charge des onze membres présumés du DHKP-C. Se basant sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour déclare suspecte et entachée de suspicion la nomination du juge Freddy Troch, intentionnellement désigné à la tête du Tribunal correctionnel de Bruges pour être

certain d'aboutir à un verdict à la sévérité exemplaire. Mais la Cour de Cassation met aussi sur la sellette le Président de la Cour d'Appel de Gand, De Graeve qui a autorisé cette manœuvre illégale et le Procureur fédéral Johan Delmulle qui en a été l'instigateur. Indirectement, c'est la Ministre de la justice elle-même qui se trouvera visée. Bahar Kimyongür et trois autres détenus furent immédiatement libérés.

A une époque où les opinions politiques dissidentes deviennent vite suspectes, cette affaire révèle de manière consternante les travers d'une réglementation dangereuse et potentiellement liberticide. Une réglementation criminalisant la dissidence et la militance politiques.

"Des activités qui relèvent de la liberté d'opinion et d'expression sont aujourd'hui condamnées dans notre pays comme appartenance à une organisation terroriste et le seront davantage demain si le citoyen ne se mobilise pas. Ce procès nous concerne tous, car il engage l'avenir de nos libertés fondamentales" commentaient récemment des professeurs d'université dans une carte blanche.

Aujourd'hui, le procès DHKP-C – Kimyongür s'ouvre à nouveau devant la Cour d'Appel d'Anvers. Il nous est apparu urgent et salutaire de faire le point avec le principal intéressé lui-même.

Bahar Kimyongür est licencié en histoire de l'art et archéologie de l'ULB. Il est également traducteur. Il vit à Bruxelles et n'a rien d'un terroriste